

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
21 septembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT – Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT -Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE :27
PRÉSENTS : 17
PROCURATIONS: 7
VOTANTS : 24
POUR : 24
ABSTENTION: /
CONTRE : /
N° 2022-77

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir Cyril BRUZZESE) - Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES) – Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir Yannick PAQUE) – Annie MONNERY (pouvoir Kenan SOLMAZ) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN)

Etaient absents excusés : Valérie PELLETIER – Nathalie LACOSTE – Ilyes TELALI

Mme Jessica ROSINET a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Admission en non valeurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La TP demande que des titres sont classées en non valeurs :

exercice	ref	Nom redevable	montant	motif
2019	R-8-61	FAVRE NICOLIN Cécile	0.11€	Inf au seuil de poursuite
2019	R-8-61	FAVRE NICOLIN Cécile	0.59€	Inf au seuil de poursuite
2018	T-228	SMACL	0.10€	Inf au seuil de poursuite
		Art. 6541	0.80€	

exercice	ref	Nom redevable	montant	motif
2021	T-9990950	DELICOURT Laura	13.20€	Surendettement et décision effacement dette
		Art. 6542	13.20€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** ces écritures.

Le Maire
Yannick PAQUE

